



AVIS DE COURSE

AVENANT N° 1

NATIONAL MOTH A FOILS

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE SAINT-PIERRE QUIBERON

Avec le soutien de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

GRADE 4 – du 29/05/2025 au 01/06/2025 – ENVSN

Le paragraphe 5 est modifié comme suit :

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription jusqu'au 18/05/2025	Droits après le 18/05/2025
175 €	185 €

Sont inclus un cocktail de bienvenue le jeudi 29 mai au soir et un dîner des coureurs le samedi 31 mai.

Le paragraphe 9.4 est modifié comme suit :

9.4 Nombre de courses : 3 courses minimum par jour, 4 si possible.

Le paragraphe 9.6 est modifié comme suit :

9.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14H30.

Le paragraphe 14 est modifié comme suit :

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44 est modifiée et remplacée par ce qui suit.

44.1 : un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est en course. La pénalité est : dès que possible après l'incident :

(a) Lors d'un bord de route vers une marque au vent, il doit empanner et, dès que cela est raisonnablement possible, lofer pour suivre une route au près.

(b) Lors d'un parcours vers une marque sous le vent ou vers la ligne d'arrivée, il doit virer de bord et, dès que cela est raisonnablement possible, s'écarter d'une route qui est à plus de quatre-vingt-dix degrés du vent réel.

Cependant, (1) quand un bateau peut avoir enfreint une règle de la partie 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin de prendre la pénalité pour avoir enfreint la règle 31 ;

(2) si le bateau a causé des blessures ou des dommages sérieux ou, malgré une pénalité, a gagné un avantage significatif dans la course ou la série par son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

Le paragraphe 21 est modifié comme suit :

Les prix seront attribués par la SRSP aux 1°, 2° et 3° du classement général. Un prix spécial sera attribué au 1° bateau d'ancienne génération.